

République française
Département de la Lozère

COMMUNE DE CHAULHAC

Séance du vendredi 03 mars 2023

Date de la convocation: 28/02/2023

Membres en exercice : 7 *L'an deux mille vingt-trois et le trois mars le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard ROUSSET,*

Présents : 5 **Présents :** Gérard ROUSSET, Laurent ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Votants : 6 **Représentés :** Daniel ROUSSET

Pour : 0 **Excusés :** Christine ARCHER

Contre : 0

Abstention : 0 **Absents :**

Secrétaire de séance : Laurent ARCHER

Délibération 2023_006 - Objet : Dépôt de dossier de subvention au titre de la DETR 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie du projet de l'aménagement de Nozerolles a été retenu pour la DETR en 2022, et que la partie du projet (Eau) peut faire l'objet d'une demande de DETR pour 2023. Monsieur le Maire rappelle que suite aux subventions allouées en 2022, une révision du plan de financement est nécessaire.

Monsieur le Maire rappelle que pour ce projet, la solution globale à 723 000 euros HT peut être retenu. Le programme lié à l'eau est de 66 330 euros H.

Monsieur le Maire présente le tableau prévisionnel suivant pour le programme "Aménagement du Village de Nozerolles - Eau":

Programme Eau AEP	Budget M49	66 330 HT			
Dépenses	66 330,00	Recettes	DETR 2023	38 066,79	57,39%
			Fonds de concours	15 000,00	22,61%
				53 066,79	80,00%
			Financements commune	13 263,21	20,00%
			Total	66 330,00	100,00%

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

ADOpte le projet "Aménagement du village de Nozerolles - Eau" et les modalités de financement;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires au financement de cette opération, en particulier l'état dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023, comme il le propose;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires au financement de cette opération, en particulier la communauté de communes dans le cadre du Fonds de concours, comme il le propose;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication
le ____ / ____ / 20____

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Le Maire, Gérard ROUSSET

